

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

Juin 2023



NORD CAPITAL
Partenaires

NORD CAP VI

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0012532919
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de- France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 31/03/2023

Valeur liquidative au 31/03/2023	33,21 €
Performance depuis l'origine	+63,46%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+172,43%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+99,34%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
30/09/2022	130,25 €	130%

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Nord Cap VI, créé le 19 mai 2015, devrait être liquidé d'ici le 31 décembre 2023.

La valeur nominale de la part du fonds était de 100 €, le FIP a réalisé un premier remboursement partiel de 130,25 € par part le 30 septembre 2022, il restera potentiellement 33,21 € à percevoir. La valeur de la part du fonds affiche ainsi actuellement une performance de + 63,46 %.

Nous vous informons par ailleurs qu'une distribution sera effectuée en septembre 2023. Le solde sera distribué lorsque les dernières participations auront été cédées.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

NORD CAP VII

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013069812
Région d'investissement	Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 31/03/2023

Valeur liquidative au 31/03/2023	112,15 €
Performance depuis l'origine	+12,18%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+86,96%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+36,80%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Nord Cap VII, créé le 18 mai 2016, devait arriver à échéance le 30 septembre 2023. Le fonds détenant encore dix sociétés non cotées en portefeuille au 31 mars 2023, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2024, conformément au règlement du fonds.

La valeur de la part du fonds a progressé de 12,15 % depuis sa création. Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 40 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 60 €).

Nous vous informons par ailleurs qu'une distribution sera effectuée en septembre 2023.

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
			31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22
Croissance & Environnement	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	91,27	94,27	90,13	99,68	88,34
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	3,33	6,73	10,14	13,56	16,99
			30/09/14	30/09/15	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	30/09/22
Nord Cap 4	2013	VL + distributions	97,24	92,69	103,33	109,94	110,06	93,04	97,5	97,77	97,77
		Montant des frais	3,27	6,57	9,97	13,47	16,81	16,87	20,12	20,95	21,78
Nord Cap V	2014	VL + distributions	NA	96,43	100,56	109,83	108,90	111,08	119,69	134,86	134,86
		Montant des frais	NA	3,21	6,61	9,98	13,41	16,84	20,28	23,72	27,17
Nord Cap VI	2015	VL + distributions	NA	NA	97,78	101,68	107,22	136,74	139,08	151,81	151,81
		Montant des frais	NA	NA	3,27	6,73	10,13	13,55	16,96	20,38	23,80
Nord Cap VII	2016	VL + distributions	NA	NA	98,38	97,71	95,82	103,13	110,58	112,27	112,27
		Montant des frais	NA	NA	1,07	3,71	7,11	10,52	13,94	17,37	20,79

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.